

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 avril 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Marc  
QUINIOU**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 27/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018 (accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession d'un immeuble esplanade François Mitterrand à messieurs Hamel et Berthou**

**Dans le cadre d'une démarche de dynamisation de l'activité commerciale de ce secteur historique et afin de conforter l'animation et l'attractivité du centre-ville quimpérois, la ville de Quimper vend, suite à un appel à projet, un immeuble dont elle est propriétaire, 12 esplanade François Mitterrand à messieurs Mathieu Hamel et Sylvain Berthou. La recette attendue pour cette cession est de 450 000 euros.**

\*\*\*

En octobre 2017, un appel à projet a été lancé pour céder à un opérateur privé l'immeuble actuellement occupé par France Bleu Breizh Izel, situé 12 esplanade François Mitterrand. Cette cession s'inscrit dans une démarche de dynamisation de l'activité commerciale de ce secteur historique et vise à conforter l'animation et l'attractivité du centre-ville quimpérois.

Les critères d'analyse des offres, tels que stipulés dans l'appel à projet, étaient les suivants :

- le ou les types d'activités envisagés ;
- le prix proposé pour l'acquisition ;
- la nature et le montant des travaux de rénovation du bâtiment ;
- le calendrier prévisionnel de réalisation du projet.

Une offre a été remise par Mathieu Hamel et Sylvain Berthou, propriétaires associés du restaurant Le Cosy à Quimper.

Le projet prévoit notamment :

- 1 brasserie et ses 2 grandes terrasses ;
- 1 restaurant traditionnel avec mezzanine modulable, à l'image du Cosy et 1 petite terrasse ;
- 8 à 10 logements T3 pouvant être redécoupés en 10 logements T2-T3 ;
- 1 commerce.

Le montant de 450 000 euros, proposé pour l'acquisition, est en adéquation avec l'estimation des Domaines.

La ville de Quimper restera propriétaire du local technique de 11 m<sup>2</sup> environ situé au rez-de-chaussée, dans l'angle sud-est de l'immeuble. Ce local dispose d'une entrée indépendante ; il abrite une armoire de feux tricolores et des armoires France-Télécom. Une division en volumes sera effectuée.

Les frais de géomètre seront pris en charge par la ville.

Un compromis reprenant l'ensemble de ces éléments sera signé entre les parties.

\*\*\*

Après avoir délibéré (2 abstentions ; 43 suffrages exprimés dont 2 voix contre et 41 voix pour), le conseil municipal décide :

- 1 - de valider le principe de la cession de l'immeuble sis 12 esplanade François Mitterrand dépendant de la parcelle cadastrée section BN numéro 974p (actuellement occupé par France Bleu Breizh Izel) au prix de 450 000 euros ;
- 2 - d'autoriser messieurs Mathieu Hamel et Sylvain Berthou ou tout autre personne qui pourrait leur être substituée pour le même objet et aux mêmes conditions à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de leur projet ;
- 3 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer avec messieurs Mathieu Hamel et Sylvain Berthou ou tout autre personne qui pourrait lui être substituée pour le même objet et aux mêmes conditions tous les actes à intervenir.